

29 oct 2015 -14:27

Appartient à Conseil des ministres du 30 octobre 2015

## Extension de la réduction groupes cibles premiers engagements

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'augmentation de la réduction des cotisations patronales pour l'engagement des six premiers travailleurs. Le projet exécute la décision prise dans le cadre de la confection du budget 2016.

La réduction des cotisations patronales sera désormais octroyée à l'employeur pour les six premiers travailleurs qu'il engage. Pour chacun de ces travailleurs, un certain montant de réduction est accordé pour un certain nombre de trimestres.

Les dispositions du projet d'arrêté royal ont pour but de réduire les cotisations patronales à zéro pour le premier travailleur et d'augmenter les montants des réductions de cotisations existantes du deuxième au sixième travailleurs, à partir du 1er janvier 2016.

En ce qui concerne un premier travailleur engagé entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2020, les cotisations patronales sont réduites à zéro pour la période d'occupation complète chez cet employeur. Les travailleurs qui sont engagés en 2015 pourront bénéficier des nouveaux montants de réduction pour le nombre de trimestres restants auxquels ils avaient droit.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat et pourra ensuite être soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 mai 2003 en vue d'étendre la réduction groupes cible premiers engagements*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale  
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1  
1060 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.borsus.belgium.be>